

**INFORMATIONS RELATIVES AU NOMBRE TOTAL D' ACTIONS**  
**ET**  
**DE DROITS DE VOTE**

<b>Date</b>	<b>Nombre d'actions composant le capital</b>	<b>Nombre total de droits de vote théoriques (actions auto-détenues comprises)</b>	<b>Nombre total de droits de vote exerçables (déduction faite des actions auto- détenues privées de droit de vote)</b>
06 Mai 2020	24 320 052	42 520 261	42 480 055

Conformément à l'article 223-11 du règlement général de l'AMF, le nombre total de droits de vote théoriques est calculé sur la base de l'ensemble des actions auxquelles sont attachés des droits de vote. A titre d'information, au 06 Mai 2020, 40 206 actions auto-détenues étaient privées de droit de vote.